



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac

Commune de Moréac

**ARRETE DU MAIRE N°2026-067
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de MOREAC,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales, art. L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande du 20/02/2026 par la société ALLEZ ET CIE, représentée par Madame Fourdan Magali Demeurant rue Joseph et Etienne Montgolfier 56920 Noyal Pontivy.

En vue de Travaux de pose d'un réseau électrique pour ENEDIS – Kermorcard, 56500 Moréac, hors agglomération sur les voies communales n°245, n°246 et n° 248.

Considérant que pour des raisons de sécurité et de commodité, il importe de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront réalisés à partir du 16/03/2026 et jusqu'à la fin des travaux (Durée estimé 15jours).

Article 2 : La circulation sera réglementée de la manière:

- Circulation alternée manuellement dans les deux sens de la circulation

Article 3 : Les panneaux réglementaires de signalisation (interdiction, ...) seront installés par le demandeur.

Article 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- La société ALLEZ ET CIE
- La Directrice Générale des Services
- Les services techniques
- La Gendarmerie de Locminé

A Moréac,
Pour le Maire et par délégation,
Le 20 février 2026

L'Adjoint au maire,
Maire POUILLAUDE

